

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024****Délibération n° 18**

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Roland LONJON

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement de l'espace - Urbanisme

<u>Objet</u> :	Modification simplifiée N°3 du PLU du Puy : délibération fixant les modalités de mise à disposition du public
-----------------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville du Puy-en-Velay modifie actuellement son PLU pour permettre l'extension des bureaux existants dans le secteur de destination « Équipements ».

Cette modification simplifiée a été prescrite par arrêté de Monsieur le Maire du 11 mars 2024. La Mission Régionale de l'Évaluation Environnementale (MRAE) et les Personnes Publiques

Délibération n°18 du mercredi 10 avril 2024

associées ont été saisies.

Par avis conforme délibéré le 3 avril 2024, la MRAE a conclu que le projet ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

L'article L153-47 du Code de l'Urbanisme dispose que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et [L. 132-9](#) sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Ces modalités de mise à disposition doivent être précisées par le Conseil Municipal.

Il est proposé que les modalités suivantes soient mises en place :

- mise à disposition du dossier de la modification à l'accueil du service urbanisme de la Ville du Puy localisé 16 place de la Libération,
- mise à disposition d'un dossier de la modification en mairie,
- publication du dossier de la modification sur le site Internet de la Ville,
- mise en place d'une adresse courriel dédiée permettant de déposer ses observations,
- mise en place d'un registre à l'accueil du service urbanisme de la Ville.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 26/03/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modalités suivantes de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°3 du PLU du Puy-en-Velay :
 - mise à disposition du dossier de la modification à l'accueil du service urbanisme de la Ville du Puy localisé 16 place de la Libération,
 - mise à disposition d'un dossier de la modification en mairie,
 - publication du dossier de la modification sur le site Internet de la Ville,
 - mise en place d'une adresse courriel dédiée permettant de déposer ses observations,
 - mise en place d'un registre à l'accueil du service urbanisme de la Ville.

Pour le Maire empêché,
Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20240411-DEL_2024_0050-DE



Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024